

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

Lettre au Maréchal TITO

Monsieur le Maréchal,

Le compte rendu des entretiens que vous avez eus avec M. Brejnev au cours de sa récente visite à Belgrade, nous confirme, certes, la volonté précise de la Yougoslavie de protéger son indépendance et de garantir l'Europe contre une avancée soviétique sur les rives orientales de l'Adriatique, mais fournit également la démonstration que le Kremlin ne se résigne pas à accepter cette ferme volonté de la Yougoslavie. Le personnage influent actuel du P.C.U.S. n'a pas hésité, à Belgrade, à exercer des pressions de toutes sortes, au point d'arriver à l'incroyable.

Les nouvelles demandes soviétiques - des facilités dans les ports yougoslaves pour établir des bases navales dans l'Adriatique pour des unités de plongée et de surface, à l'autorisation, pour les avions militaires soviétiques, d'utiliser l'espace aérien yougoslave - démontrent, malheureusement, que la bannière du désarmement et de la limitation des armements, tant déployée par Moscou à l'occasion de chaque conférence SALT, n'est qu'une manoeuvre politique sournoise pour jeter de la fumée dans les yeux de la démocratie.

Hôte de Belgrade, M. Brejnev a critiqué la presse yougoslave qu'il a taxée d'hostile à l'U.R.S.S.; mais c'est là, Monsieur le Maréchal, le son de la plus vieille des cloches de Moscou, celle qui sonne chaque fois que l'on énonce des vérités qui déplaisent à ces messieurs du Kremlin.

Lettre au Maréchal TITO



Nous sommes tous convaincus de la totale indépendance de votre communisme et de la réalité d'une Yougoslavie qui se sent sincèrement une partie active et concrète de la nouvelle Europe qui s'achemine vers l'unité politique et économique.

Et si l'Union européenne ne pourra pas être considérée comme complète sans la participation de la Yougoslavie, cette dernière ne pourra, à son tour, avoir une garantie totale de son indépendance qu'avec une Europe forte et unie.

Votre peuple a déjà parcouru, sous votre conduite, un bon bout de chemin. Mais d'autres sentiers doivent encore être parcourus et, parmi ceux-ci, l'adoption de l'alphabet latin commun aux nations du centre et de l'ouest européen.

Nous savons qu'il ne s'agit pas d'une mesure simple; une tradition séculaire est une habitude profondément enracinée. Mais nous voulons rappeler que le Royaume-Uni n'a pas hésité, pour entrer dans la C.E.E., à abandonner le système de mesure anglo-saxon pour adopter le système métrique.

Vous, Monsieur le Maréchal Tito, vous avez la capacité et la possibilité de faire en sorte que votre pays affronte ce problème dont la solution rapprochera encore plus la Yougoslavie des pays de la C.E.E.

Vous, Monsieur le Maréchal Tito, vous avez déjà de nombreux mérites pour tout ce que vous avez fait pour votre peuple. Ajoutez-y, également, celui de lui avoir fait adopter l'alphabet latin, le premier élément pour une langue commune à tous les Européens.

Il se peut que dans l'histoire future et plus lointaine de la Yougoslavie, ce soit l'événement qui restera le plus longtemps lié à votre nom.

Europaeus



YUGOSLAVIE

Une politique cohérente

UN CODE DE CIVILITE

Lors de sa récente visite à Belgrade, M. Valéry Giscard d'Estaing s'est trouvé d'accord avec le maréchal Tito sur les principes qui devraient caractériser les relations entre les superpuissances et les Etats désireux de sauvegarder leur indépendance. Le communiqué de la rencontre Tito-Giscard d'Estaing rappelle aux uns et aux autres

- l'idée de solidarité doit l'emporter sur l'idée de conflit.
- l'obligation de non-discrimination;
- le droit à l'indépendance;
- le respect de l'égalité;
- le refus des zones d'influence; la détente véritable exclut les arrangements entre les blocs et implique l'absence de toute ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, d'où qu'elle vienne et sous quelque prétexte que ce soit.
- l'esprit de justice dans les rapports économiques internationaux.

Pour le gouvernement yougoslave, ces principes représentent une ligne politique poursuivie avec une constance téméraire depuis la rupture avec le Kominform (juin 1948). Les Yougoslaves sont fiers de leur politique extérieure. Comme l'affirmait récemment le maréchal Tito, la Yougoslavie serait une noix dure à croquer et toute agression contre ce pays ne serait pas profitable à l'agresseur.

L'AUTOGESTION

Le communisme de Tito est non seulement nationaliste et fondé sur un patriotisme ardent - qui l'expose depuis bientôt trente ans aux pressions et aux menaces soviétiques - mais aussi réfractaire à l'asservissement total des travailleurs envers l'Etat tyrannique, système imposé dans les autres pays communistes. Au contraire, les dirigeants yougoslaves défendent constamment le principe de l'*autogestion*, qui signifie augmenter et non pas restreindre les droits des travailleurs, en les faisant participer effectivement à la conduite de l'économie. C'est la seule signification raisonnable qu'on puisse donner au slogan communiste (tellement peu respecté ailleurs) «Les usines aux ouvriers, et la terre aux paysans!»

Un nouveau projet de loi concernant l'autogestion vient d'être approuvé par le Parlement fédéral. Les auteurs du projet - soumis pendant tout l'été à une large discussion publique - notent qu'elle permettra à la classe ouvrière de «disposer entièrement» du revenu des entreprises et de décider elle-même de sa répartition. La répartition se fait «suivant les critères définis dans les conventions autogestionnaires», les accords signés par les entreprises d'une même branche, et qui tiennent compte des objectifs généraux du plan économique fédéral. Le revenu de chaque ouvrier dépend du travail fourni, mais aussi du succès commercial du produit - ce qui ne va pas sans créer de sérieux problèmes pratiques et alimenter le mécontentement de beaucoup de travailleurs. En effet, il y a eu en Yougoslavie en dix ans, environ mille grèves. Mais n'est-il pas merveilleux de voir que dans un pays communiste on n'étouffe pas la voix de ceux qui travaillent, qu'on les laisse faire des grèves?



Tribune libre sur les problèmes européens

LES ELECTIONS DE 1978 ET LA CONSTITUTION DES ETATS EUROPEENS

La *Fondation Européenne Dragan* a décidé d'ouvrir un débat juridique sur le problème que soulèvent quelques pays membres de la C.E.E. quand ils assurent que pour procéder, sur leur propre territoire, aux élections de 1978 en vue de la formation du premier Parlement européen, il leur faut tout d'abord changer leur propre constitution.

La Fondation affirme que tous les pays signataires du Traité de Rome, qui prévoit ces élections et l'institution du Parlement européen, ont, de fait, déjà modifié leur constitution, car l'adhésion à ces accords a été ratifiée par les organismes législatifs respectifs et, dans quelques cas, a même été soumise à des référendums institutionnels.

Le problème est ouvert à tous les lecteurs du *Bulletin Européen* et leurs réponses seront acceptées et publiées dans la langue d'origine.

(Il est recommandé de ne pas dépasser une page).

Le 15 février 1977, il sera organisé par la Fondation Européenne Dragan et la section italienne de l'Union Paneuropéenne une première Table Ronde sur cette question. Elle se tiendra à Rome, au siège de la F.E.D., Foro Traiano, 1/A.

Entre-temps, nous publions, ci-contre, l'avis exprimé par Maître Vincent Van den Bosch, membre influent du barreau de Bruxelles.

VINCENT VAN DEN BOSCH

AVOCAT À LA COUR D'APPEL

Bruxelles 1000 4 janvier 1977
15, rue van Moer Bte 1

Prof. Dr. J. C. Dragan,
Fondation Européenne Dragan,
Via Larga, 11

20122 MILANO
I T A L I E

Monsieur le Président,

La question des constitutions nationales confrontées à l'organisation d'élections européennes ne semble pas susciter des problèmes très épineux. En matière de sociétés civiles ou commerciales ou en matière économique, déjà, l'applicabilité directe des dispositions du traité de Rome semble acquise au niveau de la plupart des jurisprudences locales. Et dans la plupart des législations, rien ne semble constitutionnellement s'opposer à l'organisation d'élections européennes.

Je me suis soucié, cependant, d'étayer cet avis sur des éléments concrets. J'ai prié des juristes français, allemands et hollandais de me fournir de tels éléments. Il est possible que la Constitution britannique soit moins souple. J'attends également une réponse car je ne puis prendre le risque de formuler sur ces points des interprétations personnelles. C'est alors seulement que je pourrai vous communiquer une opinion intéressante. Mais à priori je partage votre avis sur ce problème.

Il reste que, sur le plan politique, à ma connaissance, dans le nord de l'Europe, aucun parti ou formation ne s'est élevé, jusqu'ici, contre l'éventualité de l'inconstitutionnalité de telles élections. Et aucun gouvernement n'a évoqué cette possibilité, sauf ignorance de ma part. Mais le problème est de toute façon intéressant, ne fut-ce que pour donner l'image d'une Europe prête, déjà, sur le plan législatif à accueillir une unification politique.

J'espère que cette lettre, malgré les défaillances de la poste, vous parviendra sans encombre.

Je saisis enfin cette occasion pour vous souhaiter mes meilleurs vœux et vous prie de croire, en attendant, Monsieur le Président, en ma considération la plus distinguée.

V. VAN DEN BOSCH

V. J. V. - al - 13 |

SUR RENDEZ-VOUS

MARDI - JEUDI - VENDREDI

DE 17 H. À 19 H.

TÉL. (02) 512.18.96 - 513.50.07

1977

ANNEE DU PRISONNIER D'OPINION

Amnesty International annonce qu'elle a décidé de proclamer l'année 1977 «année du prisonnier d'opinion». L'organisation signale, à ce propos, qu'elle a eu connaissance en 1975-1976 de cas concrets de violation de droits de l'homme dans cent treize pays. Amnesty International estime que le monde abrite cinq cent mille détenus politiques et que la torture est pratiquée dans environ soixante pays.

Cet appel intervient au moment où l'on célèbre le vingt-huitième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme signée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale de l'ONU réunie à Paris.

●

Nombreux sont les faits qui, issus de conditions historiques et culturelles particulières, s'inspirent de doctrines politiques autoritaires et octroient des limitations sérieuses aux libertés politiques et civiques de leurs ressortissants. Ils espèrent ainsi accélérer leur développement économique ou encore renforcer une sécurité nationale jugée indispensable pour résister efficacement à leurs opposants extérieurs et intérieurs, lesquels sont d'ailleurs d'autant plus résolus à agir que les inégalités économiques et sociales sont plus prononcées et plus humiliantes. En affirmant de la sorte la suprématie de l'Etat sur l'individu, ces pays ouvrent en fait la voie à l'arbitraire et à l'abus du pouvoir. Quelles que soient les justifications apportées à cet absolu-

tisme étatique qu'en Occident des courants de pensée libérale ont fini par rejeter après des siècles de lutte, il existe des prérogatives inhérentes à la dignité de l'homme, à son intégrité physique et morale, qui, en aucune circonstance, ne sauraient tolérer une atteinte quelconque.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, la réalisation universelle des droits de l'homme se situe dans un contexte géo-politique plus vaste où interagissent des facteurs multiples: course aux armements, rivalités idéologiques, violence et terrorisme internationaux, guerres locales, coopération économique mondiale. Les contributions positives que pourront apporter à cette cause les gouvernements occidentaux seront d'autant plus convaincantes qu'ils resteront à même d'assurer dans leur propre pays le respect intégral des droits de l'homme, et de tenir compte de leur indivisibilité. Une signification particulière reviendra aux efforts d'éducation propres à sensibiliser les consciences des hommes et à promouvoir l'esprit de tolérance et de justice. Dans cette action de longue haleine, ils trouveront des partenaires d'une valeur insoupçonnée dans tous les individus, groupes sociaux et organisations qui, à l'instar d'Amnesty International, ne revendiquent pas seulement leurs propres droits, mais qui, dans un esprit d'humanité et de solidarité, s'engagent également en faveur des droits de l'homme d'autrui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs frontières nationales.

Gaston Thorn

Les journaux publient presque chaque jour des informations concernant des cas flagrants de persécutions politiques dans les pays de l'Est. Voici quelques exemples pour le mois de décembre:

Allemagne de l'Est

Les autorités est-allemandes paraissent décidées à se débarrasser des intellectuels contestataires qui, s'étant solidarisés avec le poète Wolf Biermann, estiment ne plus pouvoir mener en R.D.A. une activité littéraire ou artistique normale. Après la jeune chanteuse Nina Hagen, qui était arrivée jeudi 9 décembre en République fédérale, deux autres signataires de la lettre de solidarité avec Wolf Biermann envoyée le 17 novembre au gouvernement de la R.D.A. par douze écrivains et approuvée depuis lors par

quelque cent cinquante intellectuels, ont obtenu le droit d'émigrer à l'Ouest. Il s'agit de l'écrivain Thomas Brasch, âgé de trente et un ans, et de l'actrice Katharina Thalbach, vingt-deux ans.

Dans la République «démocratique» allemande, il y a environ cinq mille prisonniers politiques - annonce à Berlin-Ouest le «Comité du 13 août» [ainsi appelé en souvenir de la date de construction du fameux mur].

Bulgarie

Le Comité international contre la répression [Paris] vient d'établir un dossier sur la Bulgarie. Le rapport traite en premier lieu des cliniques psychiatriques:

«Nous avons pu faire la connaissance de l'existence de deux cliniques psychiatriques réservées aux prisonniers politiques:

- La première clinique psychiatrique, que cite le rapport annuel 1974-1975 d'Amnesty International, se trouve à Biala [Bulgarie du Nord].

- La deuxième clinique psychiatrique se trouve près de Sofia, au lieu-dit «kilomètre 4» sous le nom d'Institut de recherche de neurologie et de psychiatrie.

En ce qui concerne les camps de concentration, les conditions de vie et de travail y sont impossibles, les prisonniers sont souvent battus, ils sont mal nourris, maltraités».

Le dossier estime à vingt mille le nombre de personnes actuellement internées.

Tchécoslovaquie

A Prague, on le sait, ce sont quatre paroliers, chanteurs et musiciens, Ivan Jirous, Pavel Zajicek, Svatopluk Karasek et Vratislav Brabec, artistes ou étudiants, qui viennent d'être condamnés à de lourdes peines de prison pour avoir sacrifié à la musique pop' et animé certains groupes comme Plastic People. Tout se passe comme si le chant était particulièrement insupportable à certains systèmes, peut-être parce qu'il est porteur de trop de liberté ou de trop de joie, peut-être simplement parce qu'il fait trop de bruit. Il est triste de constater que ce sont parfois des systèmes politiques, dont la vocation est de préparer des lendemains qui chantent.

[Raymond Jean, écrivain, membre du P.C.F.].

Union Soviétique

«Depuis 1965, où la campagne pour le respect des droits de l'homme a commencé, le climat interne s'est modifié. Qu'il le veuille ou non, le pouvoir doit tenir compte du mécontentement croissant de la population à ce sujet. On le voit bien dans la façon dont il cherche à développer sa propagande. Il ne faut donc pas croire que seule une poignée d'intellectuels mène cette bataille. Il suffit de voir la diffusion du Samizdat.

On ne sait pas combien de personnes le lisent, mais je peux affirmer qu'il est recopié à des millions d'exemplaires. Le rôle des gens qui se battent à l'extérieur est de se faire l'écho de cette bataille pour qu'elle soit soutenue par l'opinion internationale...

Le pouvoir ne craint rien de plus que la vérité. Cette vérité, c'est ce que les gens voient et vivent tous les jours. Il y a de plus en plus un divorce entre cette réalité et la propagande».

[Boukovski]

«Ce qui explique le climat en U.R.S.S. actuellement, c'est un sentiment de désespoir et d'impasse, qui date de l'entrée des chars soviétiques à Prague, en 1968. Sur le terreau de ce désespoir se développent l'immoralisme et le cynisme, mais aussi d'autres phénomènes tels que l'opposition chauvine réactionnaire [russe mais aussi anti-russe, par contre-coup, chez les peuples envahis], et certaines tendances obscurantistes». Les auteurs du livre marquent volontiers à ce propos ce qui les sépare de Soljenitsyne, ou de mouvements tels que le N.T.S. ou la revue Continent. «A la différence de l'opposition actuelle de droite, nous ne souhaitons pas n'importe quelle modification du régime, conscients que celui-ci pourrait être encore pire ou même qu'il pourrait basculer entièrement vers une forme de fascisme».

[M. Belotserkovski]

La liste commence à être longue des contestataires soviétiques qui sont passés de la prison à l'exil, qui ont été plus ou moins discrètement autorisés ou invités à quitter leur patrie...

Les témoignages des réfugiés ternissent aux yeux de l'opinion occidentale l'image que beaucoup se faisaient de l'U.R.S.S. Depuis des décennies, l'existence des camps de travail était connue. Avec la puissance de son idée Soljenitsyne a donné une idée saisissante de la réalité. Les partis communistes eux-mêmes, pour qui la «fidélité inconditionnelle à l'Union soviétique» était jadis la «pierre de touche de l'internationalisme prolétarien», ont révisé leurs conceptions. Ils célèbrent les succès de l'U.R.S.S. et des autres Etats socialistes, mais ils ne considèrent pas comme un modèle la société qui se bâtit à l'Est.

[«Le Monde» du 18 décembre 1976]

La politique culturelle

document 3881

La Conférence ad hoc des Ministres européens responsables de la culture s'est tenue à Oslo du 15 au 17 juin 1976 à la suite d'une généreuse invitation du Gouvernement norvégien. Elle a réuni les Ministres des Affaires culturelles des Etats signataires de la Convention culturelle européenne. Ainsi y participèrent de plein droit, non seulement les 18 Etats membres du Conseil de l'Europe, mais encore l'Espagne, la Finlande, le Saint-Siège et le Portugal qui a adhéré à la Convention en février 1976. Le Liechtenstein y a pris part à titre d'observateur.

RESOLUTION N. 1
sur
*la Politique Culturelle
comme réponse
au défi que pose
une société moderne (Extraits)*

3. La politique culturelle ne doit plus se borner à des mesures visant à développer, à promouvoir et à vulgariser les arts; il faut, en reconnaissant la pluralité de nos sociétés, lui conférer une dimension supplémentaire exaltant le respect de la dignité individuelle, des valeurs spirituelles, des droits des groupes minoritaires et de leur expression culturelle. Dans le cadre de cette démocratie culturelle, un effort particulier s'impose en faveur des groupes jusqu'ici défavorisés.

5. Il faut promouvoir les activités culturelles visant un public spécifique notamment pour les populations des zones rurales ou faiblement peuplées, les travailleurs manuels, etc., et assurer la mise en place des installations nécessaires à ces activités, par exemple en encourageant l'usage de nouveaux circuits de distribution, en favorisant de nouvelles techniques et en offrant, sur le plan local, une large gamme de bâtiments, soit en les édifiant spécialement, soit en utilisant les bibliothèques, les écoles, les salles de réunion, etc.

8. La politique culturelle se doit en particulier de combattre les effets négatifs de la commercialisation d'une production culturelle de masse, notamment en offrant des variantes de qualité, en suscitant

une grande variété de produits et en tirant un meilleur parti des ressources propres de chaque communauté culturelle.

RESOLUTION N. 4
sur
*«L'encouragement
à la création artistique»
(Extraits)*

Les Ministres européens, responsables de la culture, réunis à Oslo, les 15, 16 et 17 juin 1976,

CONSIDERANT que toute politique culturelle visant à répondre au défi posé par une société en changement doit être liée au développement de la créativité et à la stimulation de la création artistique,

DECIDENT de promouvoir

les lignes d'action suivantes:

1. une meilleure utilisation par les différents secteurs de la société des services et des oeuvres qu'ils peuvent fournir les artistes sans oublier toutefois le caractère spécifique de leur vocation propre,
2. une rémunération meilleure et plus diversifiée de ces services et de ces oeuvres (ex: rémunération pour la participation à l'activité sociale, scolaire et culturelle au sens large, occasions supplémentaires de commandes et d'emplois) et le recours à des procédures contractuelles de chaque fois que ce travail de l'artiste est en jeu,
3. rapprocher et aligner autant que possible les avantages sociaux, allocations de chômage, retraites, des artistes professionnels avec ceux d'autres catégories de travailleurs, tout en tenant compte des conditions spécifiques de la création artistique,
4. prévoir des dispositions fiscales tenant compte des aspects spécifiques de la production artistique,
5. mettre en oeuvre et étendre des systèmes de subventions et autres méthodes d'aide aux artistes, et plus particulièrement à l'intention de ceux d'entre eux oeuvrant dans des domaines qui ne leur permettent pas d'avoir des revenus immédiats suffisants,
6. reconnaître les avantages que présentent des organes spécialisés comprenant des artistes, indépendants des gouvernements et dont les membres sont désignés pour une période limitée,
7. associer les artistes aux projets d'urbanisme et d'architecture, dès le stade de leur conception, ainsi qu'à l'amélioration du cadre de la vie

et en particulier de la vie de travail,

8. encourager les artistes à collaborer avec les groupes sociaux les plus variés, en particulier les artistes amateurs,
9. faire une plus large part à l'enseignement artistique et esthétique dans les programmes des établissements d'éducation et de formation ainsi que dans les activités des associations d'éducation des adultes et sensibiliser davantage le public à la contribution que l'art sous toutes ses formes peut apporter à la qualité de la vie,
10. faciliter la participation des artistes dans les institutions d'enseignement à tous les niveaux et dans les activités de loisirs,
11. prendre des mesures afin de contrecarrer l'utilisation de l'art à des fins de spéculation mercantile.

RESOLUTION N. 5

sur
la «diffusion artistique»
(Extraits)

Les Ministres européens responsables de la culture réunis à Oslo, les 15, 16 et 17 juin 1976,

CONSIDERANT que les ressources de création théâtrale, musicale, chorégraphique, plastique et audiovisuelle des divers pays d'Europe ne doivent pas rester cloisonnées à l'intérieur de frontières nationales que ne connaît pas la culture, mais qu'elles doivent, au contraire, être proposées à toutes les villes d'Europe qui le désirent;

DECIDENT de mettre à l'étude la création d'un système européen de diffusion artistique qui sera chargé de proposer au libre choix des villes et des institutions des divers pays des manifestations artis-

tiques qui proviendront de tous les pays d'Europe et pourront se déplacer à un coût raisonnable.

RESOLUTION N. 6

sur
«La Coopération Culturelle Européenne» (Extraits)

Les Ministres Européens responsables de la Culture, réunis à Oslo les 15, 16 et 17 juin 1976,

CONSIDERANT que les problèmes posés par la définition et le développement des politiques culturelles et par la gestion des affaires culturelles sont analogues ou voisins dans la plupart des pays d'Europe et qu'ils appellent concertation, coopération et information mutuelle;

DECIDENT de se réunir régulièrement, dans le cadre de la Convention Culturelle Européenne en maintenant des relations spéciales avec le Conseil de l'Europe afin de prendre des mesures nouvelles de collaboration qu'ils jugeront opportunes; pour examiner l'état des travaux engagés au titre de leurs résolutions antérieures et pour coordonner leur action avec celles des Organisations internationales et des Conférences des Ministres oeuvrant dans le même domaine;

DECIDENT d'assurer sur le plan national la coordination nécessaire à la coopération culturelle européenne,

PRECONISENT parmi les méthodes de travail qui leur semblent les plus fructueuses:

- la mise en oeuvre d'études ou d'expériences coordonnées dans l'ensemble des Etats signataires de la Convention ou de projets spéciaux auxquels participent un groupe d'Etat finançant eux-mêmes le projet;
- la mise en commun des expériences novatrices.

LES CONCLUSIONS AMERES D

Le mois de novembre s'est terminé par une mauvaise nouvelle à propos des relations entre les Neuf et le tiers-monde: la Communauté européenne a renoncé à faire des efforts réels et soutenus pour réactiver la conférence Nord-Sud dans laquelle on avait mis tant d'espoir. Le communiqué diffusé à la fin de la réunion des neuf chefs de gouvernement à La Haye ne le dit pas, mais on le déduit d'autres sources.

A propos du dialogue Nord-Sud - lit-on dans le communiqué - «tous les participants sont invités à des efforts supplémentaires; consciente de l'interdépendance croissante des économies, et soucieuse de favoriser un climat propice à la coopération économique internationale, la Communauté est prête à apporter une contribution positive à la mesure de ces capacités et en fonction de l'évolution de son économie».

Toutefois, l'attitude favorable de la Communauté (exigé par les pays du tiers-monde accablés par l'endettement, la crise alimentaire et le problème des matières premières) dépendra du prix du pétrole, et il serait souhaitable «qu'il n'augmente plus ou ne subisse qu'une hausse modérée». Les Neuf ne veulent prendre, pour le moment, aucun risque; sans l'avoir dit publiquement, ils souhaitent d'abord des conversations avec le nouveau président des Etats-Unis. On se rend bien compte, en effet, qu'il est très risqué de faire des concessions au tiers-monde sans les Etats-Unis et sans même savoir ce que veulent les Etats-Unis.

La prudence et les réserves des Neuf ressortent clairement du fait qu'appelés à se prononcer sur un projet préparé par leurs experts, les chefs de gouvernement ont refusé de prendre à leur compte les passages où étaient indiqués les thèmes sur lesquels la Communauté pourrait éventuellement faire des concessions au tiers-monde. Aucune orientation n'a été décidée quant à la tactique à suivre par la Communauté; dans le cas où la conférence ministérielle se tiendrait aux dates prévues des 15 et 16 décembre à Paris.

Le document préparé par les experts, durant la nuit de lundi à mardi, suggérait que le Conseil européen exprime un esprit d'ouverture sur trois points: la mise en oeuvre, conformément aux conclusions de la conférence de Nairobi, d'un mécanisme d'ajustement des prix et des matières premières; le transfert de ressources supplé-

mentaires vers les pays en voie de développement les plus pauvres; la création, même sous une forme plus modeste que celle demandée par le tiers-monde, d'un fonds de régularisation des cours des matières premières. Cette tentative, modérément audacieuse, faite principalement sur l'initiative de la Commission européenne, a été balayée mardi matin, par les chefs de gouvernement quasiment unanimes pour ne rien faire. Un haut fonctionnaire commentait ainsi le bilan de la discussion: «Sauf initiative des Etats-Unis, c'est l'enterrement de la conférence de Paris. Les Neuf, en fait, sont d'accord pour ne plus continuer; dans l'ambiance de crise actuelle le dialogue Nord-Sud n'intéresse plus personne, même pas les Français». (Nous citons «Le Monde» du 2 décembre).

POINTS DE VUE

The nine EEC leaders went to The Hague last Monday preoccupied with their own domestic problems. Most of the governments face stiff political challenges at home, and most of the economies are in trouble. The recovery is fading, inflation is far from licked and seven out of nine EEC countries (not Germany and Holland) are running large trade deficits. So perhaps President Giscard d'Estaing was right to observe, with some melancholy, that «this is not the moment for Europe to make a great advance».

The main summit decisions were negative. No agreement was reached on a joint EEC policy for the north-south dialogue in Paris. The countries with relatively healthy economies, Germany and Holland, declined to reflate to help the weaker community members, for fear of accelerating their own inflation. The only economic policy decision was that the EEC should issue a warning to Japan to cut its trade surplus with the EEC.

The EEC commission contributed a pessimistic economic prospectus, predicting that growth in 1977 for the EEC as a whole will be below 5% and unemployment and inflation will both stay high. Everyone chimed in on a suitable note of regret about the general economic gloom and the widening differences in the in-

نحن والآخرون we and the others be others nous et les autres نحن والآخرون

DE LA REUNION DE LA HAYE

dividual member countries' economic performance. But nobody had much idea what to do. As Mr Callaghan later remarked: «We were stronger on analysis than on remedies».

(The Economist, 4-10/12/1976).

Few people would dispute that Western Europe to-day faces graver economic uncertainties than at any moment since the Arab oil embargo was imposed just over three years ago. The already faltering recovery from the recession is menaced by a new oil price, widening disparities in economic performance, among the Nine and the keen cutting edge of Japanese export competition.

Yet it is difficult to avoid the conclusion that the impulse among the Nine to tackle most of these problems in common has rarely been weaker or the differences among them more clearly apparent. Only on the question of Japan have EEC Governments managed to form a cohesive front to apply pressure on the Japanese to come up with solutions to correct the imbalance in their trade with the Community.

The extent of these divisions has been clearly underlined by the inconclusive outcome of this week's summit meeting of EEC heads of government in The Hague. Unable to reach agreement major unresolved issues before them, the European leaders opted for a policy of standstill which, in the circumstances, was perhaps the only device available to paper over the yawning cracks between them.

(The Financial Times, 2/12/1976)

Although the industrialized world, including the United States and the EEC, is couching its language in careful diplomatic terms, it is clear that the word is going out to both the oil-producing and non-oil-producing developing nations that the industrialized world is not ready to negotiate new credit, commodity and stabilization agreements until more is known about pending oil-price increases that might delay economic recovery.

Ending the meeting of the European Council, Max van der Stoel, the Dutch foreign minister, today underlined the «close relationship» of oil prices, Western economic recovery and aid for developing nations.

The second day of the meeting dissipated none of the gloom that surrounded the opening yesterday. The council adopted a report by the EEC Commission that spoke of a worsening economic situation in the community in the last few months, including rising rates of inflation and unemployment and a worsening of recent trade balances, especially with Japan.

(International Herald Tribune, 1/12/1976)

To say that this week's meeting of the «European Council» was a disappointment would hardly be right. True, it did not achieve anything of note. But sadly the Community has now reached such a stage of demoralization that achievements are scarcely expected. Few people seriously expected the nine heads of government to do more than wring their hands in unison about the parlous state of their European economy and utter a prayer that the approaching rise in oil prices would not be too drastic. And that is exactly what they did.

(The Times, 2/12/1976)

Activité ralentie, difficultés d'emploi, glissements monétaires, prix du pétrole: les chefs d'Etat européens ont terminé leur réunion la bouche amère. L'avenir, pour les Neuf, se mesure aujourd'hui en mois. Il se réduit à un mot d'ordre: maintenir.

Maintenir leurs économies en évitant le sauve-qui-peut, maintenir ce que, péniblement, ils ont construit ensemble dans le passé: libre circulation des marchandises, marché commun agricole.

Au début des années 1970, habitués au confort de la super-croissance, les Neuf pouvaient encore rêver. L'Europe de la deuxième génération allait-elle, aussi, comme on dit en technique nucléaire, être surgénératrice? La grande Communauté, avec les Anglais, s'envolait vers l'union monétaire, dernière étape avant l'union politique.

L'économie, têtue, a balayé la politique. Quadruplement du prix du pétrole, récession, inflation, courte reprise, de nouveau l'angoisse de la dépression et la menace additionnelle d'un relèvement du coût de l'énergie: leurs ambitions sous le coude, les Neuf attachent leur ceinture.

(Le Figaro, 1/12/1976)

LA BUKOVINE

par V. ILARIE

Une grande partie de la région appelée *la Bukovine* se trouve depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale incorporée à l'Union soviétique. De quel droit les Soviétiques se sont-ils emparés de cette terre roumaine? La question est naturellement rhétorique, puisque ces champions de la liberté et de l'indépendance des peuples, ces défenseurs intrépides de la paix n'ont jamais senti le besoin d'un *droit* pour justifier leur politique impérialiste et leurs nombreuses annexions territoriales.

Mais pour mieux juger des aspects actuels de la question de la Bukovine, nous vous proposons de revenir en arrière de deux cents ans, car c'est en 1774 que cette région a été pour la première fois annexée par un Etat étranger. En effet, c'est en 1774 que la Bukovine a été cédée à l'Etat autrichien par les Turcs, qui jouissaient du droit de suzeraineté sur les principautés roumaines, la Valachie et la Moldavie.

Au moment de l'annexion, l'immense majorité de la population de la Bukovine était roumaine - ce qui est tout à fait normal, vu qu'il s'agissait d'une partie de la Moldavie. Comme dans toute zone limitrophe, il y avait aussi des minorités nationales, dont le nombre n'altérait pas du tout le caractère purement roumain de la région.

Quelques années plus tard, l'aspect démographique du nord de la Bukovine change radicalement; on y constate la présence d'un grand nombre

d'éléments étrangers, ce qui allait presque tout de suite susciter des discussions délicates et épineuses et créer un vrai problème.

Une statistique officielle dressée par l'administration autrichienne en 1774, juste après l'occasion de la Bukovine, précise qu'il y avait alors 3 743 familles, soit environ 18 700 habitants (en comptant sur une moyenne de cinq membres par famille). Six ans plus tard, seulement, une autre statistique officielle, élaborée par la même administration autrichienne, parle de 9 192 familles, soit environ 46 000 habitants. Cette augmentation démographique extraordinaire de 250% environ signifie évidemment que 6 000 familles étrangères se sont installées, dans un intervalle de six ans, près des quelques 3 700 familles roumaines.

Cette forte immigration venait très probablement de la Galicie voisine; elle avait commencé d'ailleurs avant l'occupation de la Bukovine. Une fois supprimée la frontière entre celle-ci et la Galicie, l'immigration augmenta, en arrivant à des proportions inquiétantes.

La cause principale en était les conditions de vie, beaucoup plus favorables pour les paysans en Bukovine qu'en Galicie. Ils étaient exempts d'impôts et ne devaient faire que douze, ou même six jours de travail obligatoire par an. En outre, ils étaient libres, tandis qu'en Pologne ils étaient juridiquement liés à la terre des boyards où ils vivaient. Des documents contemporains témoignent du fait que «des réfugiés de la Pologne quittent leurs pays dans une proportion toujours plus grande, à cause du manque

de pain», et les autorités polonaises et les propriétaires s'inquiétaient des conséquences de l'exode de ces «réfugiés ou brigands du pays polonais qui se sont enfuis en Moldavie» [1]. Malgré leur nombre considérable, ces exilés ne furent pas pris en considération par l'administration autrichienne, qui refusa de les traiter comme une partie intégrante de la population de la Bukovine.

Le 31 août 1774, l'armée autrichienne commandée par le général Spleny occupe la Bukovine, et le général devient son gouverneur. Spleny envoie deux rapports au gouvernement de Vienne, qui contiennent des renseignements précis sur la situation locale. Ces rapports constituent une de nos sources d'informations utilisées pour la rédaction de cet article.

Spleny installe en Bukovine «un gouvernement civil et militaire» dont il est président et qui est composé de représentants des nationalités cohabitantes. Parmi celles-ci, il ne cite dans ses rapports que les Roumains et les Allemands. L'élément roumain était si important que le général utilise des mots roumains quand il en parle; par exemple, il écrit que «pour gouverner cette partie moldave, on instituera à Czernowitz un Conseil de *militari* et de *nationali*» (militaires et nationaux).

Le Conseil général créé par Spleny en 1775 était composé de: un président (un général), deux officiers d'état-major, deux boyards (dont l'un devait connaître la langue turque, pour faire les traductions), deux officiers supérieurs, un secrétaire allemand et un autre secrétaire roumain, et des copistes (deux Allemands et

deux Roumains). Les autres nationalités ne sont même pas mentionnées; elles existaient certainement, mais pour l'Etat elles représentaient des quantités négligeables.

Le caractère roumain de la population est nettement exprimé par le général Spleny, quand il parle de «soins pour les autochtones du territoire occupé, du sein de la nation roumaine». Un autre témoignage significatif est la disposition que les prêtres catholiques des églises qui seront bâties dans les années à venir devront connaître, à part l'allemand, la langue roumaine: la raison en était évidemment le prosélytisme, mais on s'aperçoit en même temps que les Roumains étaient le seul élément ethnique qui comptait.

En ce qui concerne les écoles, on apprend qu'en 1780 il y avait huit instituteurs, dont sept Roumains et un Allemand. Le rapport de Spleny prévoit la création d'écoles primaires à quatre classes, où l'enseignement sera assuré par des moines, que l'auteur désigne par le terme roumain «Kalugern» au lieu du mot allemand «Mönche». Vingt ans après l'occupation il y avait en Bukovine 15 écoles, dont une roumano-allemande à Czernowitz, et en province 9 écoles roumano-allemandes, 3 roumaines, une hongroise et une arménienne. Ces chiffres donnent des indications très claires sur la structure démographique de la région.

La connaissance du roumain était considérée par les autorités comme obligatoire pour les enseignants; l'historien allemand Polek raconte [2] un fait significatif à ce propos: en 1784, deux instituteurs allemands, Anton de Marki et Franz Thallinger, ne connaissaient pas la langue roumaine; en apprenant ce fait, le Conseil aulique de guerre exprime

son regret (dans le rapport n° 1978 du 13 mars 1784), ce qui les détermina à «faire tous les efforts afin de remplir le plus vite possible cette lacune». Un an plus tard, Marki «écrivit de sa propre initiative pour la nation moldave d'ici quelques règles» concernant «la belle écriture» en roumain. Pour faire face aux nécessités de l'enseignement, Marki demanda au Directeur régional la nomination d'instituteurs roumains (le rapport du 17 octobre 1785); la demande fut satisfaite et le rapport du Conseil aulique de guerre portant la date du 30 octobre 1785 précise que les dépenses, *aussi grandes fussent-elles*, ne doivent pas être prises en considération.

En ce qui concerne les manuels scolaires, nous apprenons qu'en 1785 le gouvernement décide d'apporter en Bukovine 3 000 exemplaires, «moitié en roumain, moitié en allemand» (lit-on dans le rapport du général Enzenberg envoyé au commandement général le 24 octobre 1785); en 1786 arrivent encore 1 000 «manuels pour les directeurs et les instituteurs, première partie» traduits en roumain, 275 catéchismes roumano-allemands et seulement 25 catéchismes russo-allemands.

L'importance accordée au roumain et le caractère insignifiant des minorités résulte aussi du «Plan d'organisation» des écoles, qui entra en vigueur le 29 avril 1786 et qui prévoit que:

2. «... les écoles normales de Czernowitz pour les langues allemande et roumaine serviront comme norme de conduite pour toutes les autres écoles du département (la Bukovine)».

3. «... les six écoles départementales ou nationales pour la langue roumaine doivent être considérées des écoles principales».

18. «... dans toutes les écoles actuelles, ainsi que dans celles qui seront créées, l'enseignement ne sera fait que dans les langues allemande et roumaine».

La roumanité de la Bukovine étant évidente, même après l'occupation autrichienne de 1774, comment pourrait-on justifier le maintien de cette région sous une administration autre que celle de la Roumanie?

Pourquoi Staline avait-il imposé à la Roumanie de lui céder la Bukovine du Nord, à la fin de la guerre? A cette question, Molotov répondit en disant qu'il s'agissait des intérêts que la Roumanie devait payer à l'Union soviétique pour avoir occupé la Bessarabie.

En effet, entre les deux guerres mondiales la Bessarabie, cette terre roumaine, zone inaliénable de la Moldavie, était revenue sous l'administration roumaine; après 1812, les Russes avaient plusieurs fois pris à la Moldavie sa partie orientale comprise entre le Pruth et le Dniestr. Selon la logique de Molotov, puisque la Bessarabie avait été reprise aux Russes à la fin de la Première Guerre mondiale et avait fait partie de l'Etat roumain moderne pendant environ 25 ans, la Roumanie devait céder à l'Union soviétique, en guise de compensation, la Bukovine du Nord pour la même durée!

Mais les 25 ans sont passés, et les Soviétiques semblent avoir oublié qu'ils n'avaient occupé la Bukovine du Nord que pour un temps déterminé. Dans l'esprit des accords d'Helsinki, ils devraient la restituer immédiatement à la Roumanie. S'ils continuent à faire la sourde oreille, il faudrait qu'on en parle à la conférence de Belgrade, qui aura lieu en 1977 pour faire le bilan des accords pris à Helsinki.

V.I.

[1] N.Iorga, Studii si documente [Etudes et documents], VI, 2, pages 300 et 386.

[2] Die Anfänge des Volksschulwesens in der Bukowina, page 81.

La culture européenne comme matière d'enseignement



L'UNIVERSITE EUROPEENNE A OUVERT SES PORTES



L'Institut universitaire européen de Florence, qui accueille cette année ses premiers étudiants, a été officiellement inauguré lundi 15 novembre au cours d'une cérémonie présidée par M. Giovanni Leone, président de la République italienne.

L'Institut est ouvert à des étudiants déjà titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et qui souhaitent entreprendre ou développer, des recherches qui les conduiront soit à postuler pour le Doctorat de l'Institut, soit à présenter une thèse de Doctorat dans l'Université dans laquelle ils ont déjà commencé leurs travaux. L'Institut peut également délivrer un certificat d'assiduité. La Convention, dans son article 2, stipule que «*l'Institut a pour mission de contribuer, par son action dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, au développement du patrimoine culturel et scientifique de l'Europe considéré dans son unité et sa diversité. Les travaux portent également sur les grands mouvements et les institutions qui caractérisent l'Europe dans son histoire et son évolution. Ils tiennent compte des relations avec les civilisations extra-européennes.*

L'Institut Universitaire Européen est né d'une Convention signée le 19 avril 1972 par la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, et à laquelle ont adhéré le Danemark, l'Ir-

lande et le Royaume-Uni.

Les structures de l'Institut comportent trois organes:

- Le Conseil supérieur formé de deux représentants de chacun des Etats membres est responsable de l'orientation principale de l'Institut, il règle le fonctionnement de celui-ci et veille à son développement. Il est assisté d'un Comité budgétaire et financier.

- Le Président de l'Institut. Il procède et veille à ce titre à l'exécution des actes et décisions pris en application de la Convention. Chargé de l'administration de l'Institut, il est assisté dans ses tâches par le Secrétaire Général.

- Le Conseil académique possède une compétence générale en matière de recherche et d'enseignement et élabore notamment les programmes d'études et de recherches.

Le Conseil académique est composé du Président, du Secrétaire Général qui participe sans droit de vote, des chefs de Département, des professeurs permanents, d'un représentant des autres membres du corps enseignant et d'un représentant des chercheurs par Département, du Bibliothécaire.

Les professeurs permanents sont nommés pour trois ans.

L'activité d'enseignement et de recherche prévoit les quatre disciplines suivantes: histoire et civilisation, sciences économiques, sciences juridiques, sciences politiques et sociales.

Département « Histoire et Civilisation »

- Mouvements économiques, sociaux et religieux, mouvements de la pensée, au début des temps modernes.

- Histoire de la mer du Nord, au plan économique, social et culturel, de 1500 à nos jours: l'époque pré-industrielle (1500-1700) - l'époque industrielle (1760-1914) - l'époque contemporaine.

- Histoire de la coopération et de l'intégration européennes.

- de 1914 à 1944

- de la fin de la Deuxième Guerre mondiale à la création de la CECA.

Département des Sciences juridiques

Trois grands thèmes ont été retenus:

- L'évolution des droits individuels et leur protection dans les différents Etats européens (étude critique de la situation existante - appréciation de l'approche effectuée au sein de la Communauté européenne).

- L'accès à la justice (étude comparative et interdisciplinaire des obstacles économiques, sociaux et de procédure à rendre la justice effectivement accessible à l'individu).

- Les procédures d'élection du Parlement européen au suffrage universel direct en liaison avec le Département des Sciences politiques (élabora-

tion d'un système unique d'élection à la lumière des différents systèmes existant dans les Etats membres).

- Les professeurs R. David (Université d'Aix-Marseille) et G. Gorla (Université de Rome) prendront part aux travaux du Département au titre de professeurs visiteurs.

Département des Sciences économiques

L'enseignement et les travaux de recherche portent sur l'internationalisation des transactions et l'intégration des politiques économiques.

Dans le cadre de ce thème général deux séminaires sont organisés pour les deux premières années académiques:

- Comptabilité des taux de change flottants avec une union douanière (effets des taux de change flottants sur la concurrence, les courants commerciaux, les termes de l'échange, les mouvements de capitaux, les taux de profit).

- Les objectifs nationaux de société et l'intégration européenne dans le cadre d'une é-

conomie mondiale interdépendante (Analyse des problèmes pouvant résulter de la recherche d'une plus grande démocratie économique au regard d'une interdépendance croissante des économies européennes et mondiales - Recherche des stratégies pour éviter un retour au protectionnisme).

Département des Sciences Politiques et Sociales

Trois thèmes principaux ont été choisis pour les deux premières années académiques:

- Evolution des institutions dans les neuf pays de la Communauté (le système de Gouvernement parlementaire de type classique face aux réalités et aux exigences des forces politiques et sociales à l'époque contemporaine - problème des relations entre l'exécutif et le législatif - rôle du chef de l'Etat - fonctionnement des secondes chambres).

- Evolution du système des partis (étude comparative dans les différents pays depuis

1945, au niveau gouvernemental, parlementaire, et de l'électorat).

- La surcharge des Gouvernements dans la démocratie contemporaine (analyse des facteurs de surcharge du processus de décision dus notamment aux revendications des groupes, aux changements institutionnels, aux interventions publiques, au déséquilibre existant entre pouvoir national et pressions internationales - solutions susceptibles de réduire la surcharge dans le processus de décision des Gouvernements).

L'inauguration de ce centre de haute culture, doté de structures vraiment communautaires, constitue un excellent exemple de ce qu'on peut réaliser par la volonté commune des pays membres de la C.E.E. Dans cette période d'insuccès et de doutes en ce qui concerne l'intégration économique et monétaire, la création de l'Institut de Florence apporte une note d'optimisme sur l'avenir de l'Europe unie.

DECLARATION DE LA PRESIDENCE DES JEUNESSES EUROPEENNES

Suite aux événements qui sont survenus ces derniers mois, les Jeunesses Européennes tiennent à faire connaître leur position face à la situation présente en Europe et dans le monde.

1. *Elections européennes*: les Jeunesses Européennes conjurent les Parlements nationaux de ratifier, dans les plus brefs délais, le Traité consacrant ces élections, et spécialement le Parlement français où une coalition contre nature se dessine entre les « Nationaux-Communistes » et les gaullistes « orthodoxes ».
2. *Elections américaines*: les Jeunesses Européennes espèrent que M. Carter tiendra ses promesses pour ce qui est de l'instauration effective d'un « Partnership » entre les U.S.A. et l'Europe au contraire de l'actuelle politique de M. Kissinger qui décide puis « consulte ».
3. *Afrique australe*: les Jeunesses Européennes font appel aux gouvernements des pays démocratiques afin que l'Impérialisme soviétique n'ait pas encore, une fois de plus l'occasion de sévir dans cette région.

Afin que les Jeunesses Européennes deviennent un mouvement de pression efficace, nous lançons un appel pressant à tous les jeunes pour qu'ils regagnent au plus vite nos rangs.

[de l'Europe Information - Décembre 1976]

GRECE ET C.E.E.

La porte est ouverte



Au moment où le gouvernement d'Athènes affronte les importants engagements de politique étrangère qu'il trouve sur son bureau - du démarrage des négociations pour faire de la Grèce le dixième pays de la Communauté Economique Européenne à la tentative de résoudre la controverse avec la Turquie sur l'espace aérien et sur la plate-forme continentale de l'Égée, des négociations au sujet des bases américaines à un effort supplémentaire pour contribuer à mettre fin pacifiquement au drame chypriote - la position internationale de la Grèce est particulièrement forte.

A propos des controverses avec la Turquie, le premier ministre Karamanlis a récemment rappelé que le dialogue auquel s'apprête la Grèce ne dissimule aucune entente préjudicielle ou de plans secrets. La Grèce demande des solutions pacifiques et honorables, mais est en même temps décidée à défendre ses propres intérêts par tous les moyens «et elle s'est spécialement préparée pour le faire».

L'intense travail préparatoire conduit par la Grèce pour mettre en route la phase conclusive de la procédure, pour son entrée comme membre de plein droit au sein de la Communauté Economique Européenne, est arrivé à un dénouement positif à la fin du mois d'octobre 1976 quand le Conseil des ministres des Neuf décida d'accepter les propositions avancées par le gouvernement grec. La phase décisive de ces négociations commencera à très brève échéance et se déroulera, suivant la même procédure adoptée lors de l'élargissement de la Communauté à la Grande-Bretagne, à l'Irlande et au Danemark, au cours d'une série de réunions au niveau diplomatique (une par mois) et au niveau ministériel (une par trimestre). Il a été prévu la possibilité de réunions extraordinaires en cas de nécessités, tandis que le Conseil des ministres des Neuf s'est engagé à suivre de près l'évolution des négociations.

Le ministre grec de la coordination, M. Pagnahiotis Papaligouras, qui a participé à la réunion ministérielle de Luxembourg, au cours de laquelle a été prise cette décision, a déclaré, en soulignant que «la route est désormais ouverte à la Grèce pour rejoindre ses objectifs politiques et économiques», que les rencontres collatérales qu'il a eues à Luxembourg ont été d'une grande importance. Il s'est entretenu, en particulier, avec le ministre des affaires étrangères néerlandais, M. Van Der Stoel, président en charge du Conseil des ministres de la C.E.E., qui lui a donné d'amples assurances sur le fait que la Commission exécutive de la C.E.E. sera immédiatement chargée de négocier avec la Grèce le deuxième protocole financier relatif à la fourniture d'aides économiques pour 300 millions de dollars destinés à la modernisation de l'agriculture grecque. Au cours d'une rencontre avec M. George Thomson, le commissaire européen chargé de la politique régionale, M. Papaligouras a examiné les perspectives de la participation grecque aux programmes de développement régional de la Communauté. «J'ai la sensation d'avoir enfoncé une porte déjà ouverte» a déclaré M. Papaligouras pour commenter sa mission à Luxembourg, au cours de laquelle il eut également des entretiens bilatéraux avec les premiers ministres belge, M. Tindemans, et luxembourgeois, M. Thorn. A Luxembourg, le

Conseil des ministres de la C.E.E. s'est engagé à tenir informée la Grèce des développements communautaires pour toute la durée des pourparlers, jusqu'au moment où le pays sera devenu membre de plein droit de la Communauté. La Communauté tiendra compte, en outre, des

points de vue du gouvernement d'Athènes sur toutes les questions qui seront discutées point par point au sein de la Communauté. On peut ainsi déclarer que la participation de la Grèce au processus de formation de la Communauté a déjà commencé sous une forme consultative.

A un rythme soutenu pour l'adhésion de la Grèce

La Commission parlementaire mixte C.E.E.-Grèce a tenu sa XII^e session à Berlin du 22 au 24 novembre, sous la présidence de M. Paul de Clercq, président de la délégation du Parlement européen et de M. Joannis Pasmazoglou, chef de la délégation parlementaire hellénique. Les travaux de cette Commission se sont conclus par l'adoption de trois recommandations.

A propos des négociations sur l'adhésion, auxquelles se réfère la première recommandation, la Commission a souligné, entre autres, que l'entrée de la Grèce au sein de la C.E.E. permettra aux peuples de cette dernière et à celui de la Grèce de réaliser, en commun et démocratiquement, des progrès tant sur le plan économique et social que sur le plan politique.

La deuxième recommandation, relative à l'association, souligne la satisfaction de la Commission parlementaire mixte pour le fait que l'union douanière prévue par l'accord d'association

ait désormais rejoint la phase de finition et, en même temps, sa préoccupation pour le fait que des taxes de compensation continuent à être appliquées sur quelques produits grecs. La Commission a donc recommandé des solutions durables et efficaces pour ces problèmes, à rechercher dans le cadre de l'harmonisation des politiques agricoles; mais elle a demandé également que la Communauté définisse, entre-temps, sa propre position sur les mesures nécessaires pour éviter l'application de ces taxes de compensation.

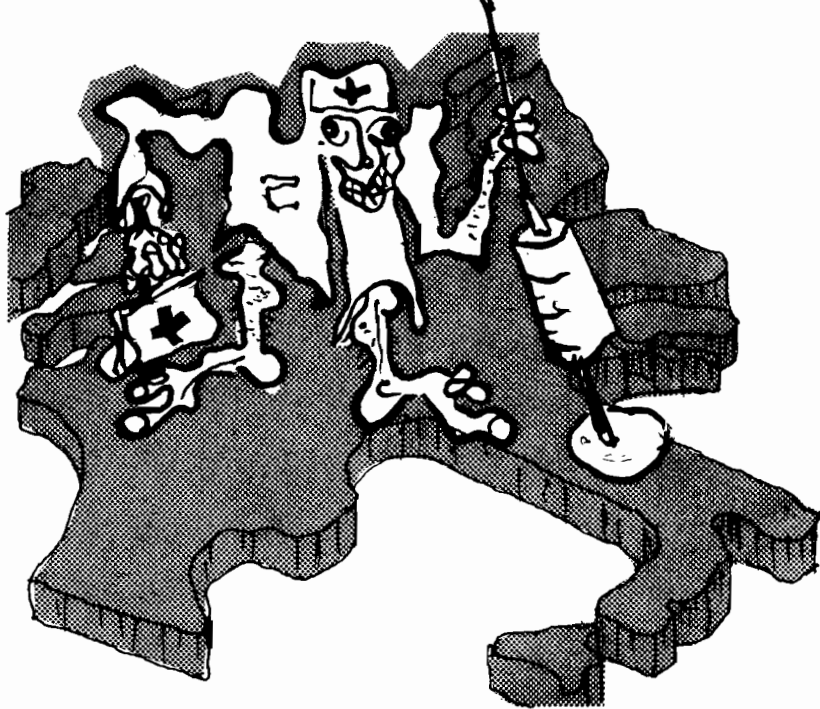
La Commission de la C.E.E. a décidé, le 26 novembre, de proposer à la Grèce la date du 10 décembre comme début des négociations au niveau des ambassadeurs pour son admission dans la Communauté comme membre de plein droit. On estime que cette première phase de la négociation se concentrera sur les problèmes relatifs au secteur des produits industriels.

Les travailleurs de la C.E.E. seront mieux protégés

Les ministres du travail des Etats membres de la C.E.E. réunis le 9 décembre à Bruxelles, ont décidé d'harmoniser d'ici deux ans les législations nationales sur les droits des travailleurs en cas de fusion ou de cession d'entreprises. Aux termes de cet accord, la nouvelle société aura l'obligation de reprendre à son compte les dispositions des contrats de travail passés avant la fusion ou la cession. Les conventions collectives devront, quant à elles, être maintenues dans leur forme initiale pendant un an au moins après l'entrée en fonction de la nouvelle direction.

Le principe du maintien du contrat de travail en cas de changement de propriétaire, déjà en vigueur en France, va donc être introduit dans la législation du travail des pays membres où cette notion n'existe pas encore [Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Danemark et Irlande].

L'accord des Neuf porte par ailleurs sur une procédure d'information et de consultation des employés concernés par les changements envisagés. Ils doivent être informés au préalable du projet de fusion ou de cession, mais le délai est laissé à la discrétion des administrations nationales. Si après sa réalisation, il apparaît que, pour des raisons de rationalisation de la production, une compression de personnel est nécessaire, la direction est tenue de consulter les salariés et les services compétents des Etats membres.



L'Europe de la santé

LA LIBRE CIRCULATION DES MEDECINS

Depuis le 20 décembre 1976, tout médecin citoyen d'un des Etats membres de la C.E.E. peut s'établir pour exercer sa profession dans n'importe quel Etat communautaire.

Cette décision, prise par le Conseil des ministres des Neuf le 16 juin 1976, représente la conclusion favorable d'une initiative qui date de sept ans et qui s'inspire des dispositions du Traité de Rome sur le libre établissement des personnes. Il s'agit d'une mesure qui intéresse 450 000 médecins, dont 123 000 sont Italiens.

La médecine est la première «profession libérale» à bénéficier de la liberté de circulation au sein de la Communauté. On a commencé par la médecine peut-être parce que c'est le domaine où les échanges internationaux sont les plus fréquents et les plus faciles, mais surtout parce qu'on a vu dans cette mesure le début de la construction d'un système de santé unifié, dont on sent depuis longtemps la nécessité. Chacun des Etats communautaires s'est déclaré d'accord de reconnaître la validité des diplômes délivrés par les facultés des autres Etats communautaires, mais on s'est rendu compte, en même temps de la nécessité d'unifier les conditions de formation des médecins.

A ce propos, une directive du Conseil des ministres des Neuf prévoit, entre autres, l'obli-

gation d'un enseignement d'au moins six ans [5 500 heures d'enseignement théorique et pratique] et la création d'un «Comité consultatif pour la formation des médecins» composé de trois experts pour chaque Etat membre. Les infirmières, les dentistes, les pharmaciens devraient faire l'objet de dispositions ultérieures.

La création de cet embryon de «l'Europe sanitaire» ne va pas sans difficultés. Le fait que l'Italie ait des effectifs médicaux pléthoriques et connaisse une situation économique difficile et l'absence de sélection à l'entrée des facultés belges ont éveillé des craintes justifiées. On a pensé aussi aux risques d'un afflux massif de médecins d'un pays vers l'autre. Le Parlement français a récemment obligé les médecins étrangers qui ont l'intention de s'installer en France «à faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française». Une telle restriction pourrait être votée aussi par les Parlements des autres Etats communautaires.

Sans vouloir sous-estimer les obstacles et les difficultés de tout ordre, nous sommes persuadés que les récentes décisions sur la libre circulation des médecins sont d'une grande portée et qu'elles ouvrent la voie aux autres professions libérales [avocats, architectes, agents de change, etc.].

L'Europe de la santé est née.

CONFERENCE EUROPEENNE DES MINISTRES RESPONSABLES DES COLLECTIVITES LOCALES



DES LIENS, NON DES BARRIERES

Les Ministres responsables des collectivités locales de 17 des 19 Etats membres du Conseil de l'Europe ont tenu leur deuxième conférence à Athènes sur l'invitation du Gouvernement grec les 25 et 26 novembre 1976.

— Les Ministres étaient saisis d'un projet de Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière entre les autorités et les collectivités territoriales (locales et régionales), élaborée sur leur demande par le Conseil de l'Europe. Ils sont convenus, à l'unanimité, que cet instrument contribuerait sensiblement à améliorer cette coopération et ils ont recommandé au Comité des Ministres des Affaires étrangères du Conseil de l'Europe de veiller à ce qu'elle soit achevée le plus rapidement possible. Il importe de concevoir un système où les Etats puissent se tenir mutuellement informés de la mise en oeuvre de la Convention au niveau des pouvoirs locaux et régionaux.

Les Ministres ont décidé que leur prochaine conférence, qui se tiendra en Suède en 1978, aura pour thème la participation des citoyens et le développement de la démocratie locale. Ils ont constaté que cette participation est de plus en plus nécessaire et que la tendance générale à la création de grandes unités administratives accroît la distance entre les citoyens et leurs élus. En même temps, les pouvoirs locaux et régionaux sont tiraillés entre la nécessité de freiner l'augmentation de leurs dépenses et le besoin d'améliorer et d'étendre leurs services. Pour préparer leur conférence, les Ministres ont demandé au Conseil de l'Europe d'étudier en priorité:

- les diverses formes de décentralisation et de déconcentration,
- le recours aux organismes bénévoles,
- la participation des citoyens par référendum,
- l'amélioration de l'information et de la participation des catégories défavorisées, notamment des travailleurs migrants.

Quelle a été la croissance de la C.E.E. en 15 ans?

Au cours de la période 1960-1975, le produit national brut de la C.E.E. a augmenté de 60%. Au cours de la même période, il s'est accru de 37,5% aux Etats-Unis et de 203% au Japon. Ces données ont été établies à la suite d'une étude de la Communauté.

En 1975, cependant, le produit national brut de la C.E.E. a diminué, pour la première fois, baissant de 2% par rapport à 1974, alors qu'il y avait eu une augmentation minime (1,7%). On prévoit un accroissement de 5% en 1976 et de 4% en 1977 pour la C.E.E. En 1975, les dépenses d'investissements dans la C.E.E. ont diminué de 5,2% par rapport à 1974, alors qu'elles avaient diminué de 2,5%. Aux U.S.A., cette diminution avait été de 12% en 1975 et de 6% en 1974.

En 1975, les prix ont augmenté de 15% en moyenne dans la C.E.E. Mais en Grande-Bretagne, ces augmentations ont été de 28% et en Italie de 18%.

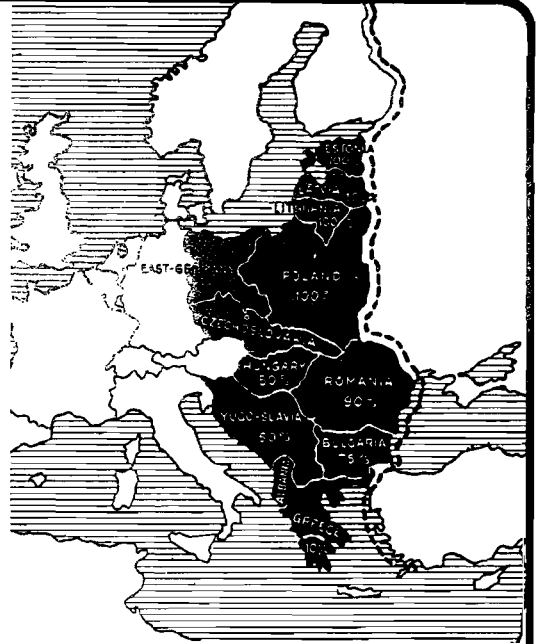
L'inflation moyenne entre 1970 et 1975 a été de 6,7% en Allemagne, de 6,8% aux U.S.A., de 9,6% dans la C.E.E. En 15 ans, l'indice des prix a augmenté de 96% en Allemagne, de 135% en France, de 172% en Italie, de 179% en Grande-Bretagne, de 84% aux U.S.A. et de 159% au Japon.

YALTA - 1945

Churchill cède à l'Union soviétique l'Europe de l'Est.

HELSINKI - 1975

La conférence de 35 nations reconnaît le status quo créé à Yalta.



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B.»

Bulletin Européen

SOMMAIRE

Lettre au Maréchal Tito <i>par Europaeus</i>	p. 1
Yougoslavie: Une politique cohérente	» 3
Les élections de 1978 et la constitution des Etats Européens	» 4
1977, Année du prisonnier d'opinion <i>par Gaston Thorn</i>	» 6
La politique culturelle	» 8
Les conclusions amères de la réunion de la Haye	» 10
La Bukovine <i>par V.Illarie</i>	» 12
L'Université Européenne a ouvert ses portes	» 14
Grèce et C.E.E.:	
- La porte est ouverte	» 16
- A un rythme soutenu pour l'adhésion de la Grèce	» 17
La libre circulation des médecins	» 18
Conférence Européenne des Ministres responsables des collectivités locales	» 19

DIRECTEUR RESPONSABLE: Dante Ferrari
DIRECTION et REDACTION:
Roma, Via Magnanapoli n. 11
Reg. Trib. Roma n. 2840 del 15. 12. 1951

ABONNEMENTS ANNUELS:
ORDINAIRE F.F. 50
de soutien F.F. 250
(ou monnaie européenne équivalente)

Stampato in proprio